



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 Février 2017**  
-----/-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
\*\*\*\*\*

L'an **deux mille dix sept** le **22 Février**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Février 2017

**ETAIENT PRESENTS** : M. DEZEMPTÉ, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, Mme SERRANO, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, Mme GARSİ, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS, M. CERVERA, Mme MIOCHE

<b>ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES</b> :	M. LYOËN	par G. DEZEMPTÉ
	M. DIDIER	par Mme PAIN
	M. BOURNAY	par Mme OBRIER
	Mme ALBERICH	par P. GAUTHIER
	Mme BOURDET	par Mme SERRANO
	M. DEFRADAS	par D. RIGOT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme J. FAILLA est nommée Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

**A Fixé** à l'unanimité les conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission de Délégation de Service Public,

**A Délibéré** pour prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires,

**A Accordé** à l'unanimité [Mmes PAIN, MULLER et M. ZULIANI – Président(e)s d'Association ne participant pas au vote] les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

SOPCCC BASKET CLUB  
FRATERNELLE DES CHEVEUX BLANCS  
FOOTBALL CLUB de CHARVIEU-CHAVAGNEUX  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME  
SHOGUN CLUB

**A Fixé** à l'unanimité le tarif du billet d'entrée du 17ème Salon de la BD se déroulant du 6 au 18 mars 2017,

**A Maintenu** à l'unanimité le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière,

**A Fixé** à l'unanimité le prix de cession d'une licence IV,

**A Mandaté** à l'unanimité le Maire pour signer l'acte à intervenir dans l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AE323 et **Fixé** le montant de la transaction,

**A Mandaté** à l'unanimité le Maire pour signer l'acte à intervenir dans l'acquisition de parcelles de terrain cadastrées B16 d'une superficie de 340 m<sup>2</sup> et A171 d'une superficie de 147 m<sup>2</sup> dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Vienne/Rue de la Plaine afin de sécuriser l'accès au stade,

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre de l'aménagement du cheminement piétonnier ci-dessus cité,

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de servitude pour le passage d'Eaux Usées dans le cadre de l'aménagement sis « LE PLAN DE LA GARENNE »,

A **Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de servitude avec le Conseil Départemental pour le passage de canalisations sous la voie ferrée,

A **Mandaté** à l'unanimité le Maire pour signer une convention de gestion transitoire de l'aire d'accueil des gens du voyage avec la Communauté de Communes,

A **Décidé** à l'unanimité d'accorder à M. Le Maire la protection fonctionnelle suite à des propos diffamatoires à son encontre portant atteinte à son honneur en tant que personne investie d'un mandat public,

**S'oppose** au transfert, de la compétence liée au PLU, à la Communauté de Communes,

A **Désigné** les membres de la commission de délégation de Service Public.

=====

**EST INFORME** que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Arrêté N° 5/17 du 5 janvier 2017 : procédure adaptée : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un contrat de délégation du service public de l'eau potable*

*Arrêté N° 70/17 du 1<sup>er</sup> février 2017 : procédure adaptée : Maintenance P2 des installations de chauffage*

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 23 Février 2017

Le Maire,



Gérard DEZEMPTE,  
Conseiller Départemental de l'Isère